



Annexe dispositif d'aides aux démarches collectives territoriales d'économie circulaire en Bretagne

Nous faisons face à des défis environnementaux et sociaux sans précédent qui imposent de repenser nos modes de production et de consommation. Aujourd'hui, sept des neuf limites planétaires ont été dépassées, illustrant une pression critique exercée sur les écosystèmes. Parmi elles, l'érosion de la biodiversité, la perturbation des cycles de l'azote et du phosphore ou encore le dérèglement climatique témoignent de l'impact de notre modèle économique linéaire basé sur l'extraction, la production et la consommation sans réelle considération sur le rythme nécessaire à la régénération des ressources.

Cette dynamique n'est pas soutenable à long terme : la consommation mondiale de matières premières, qui a déjà triplé depuis 1970, pourrait encore doubler d'ici 2060, amplifiant les tensions sur les ressources naturelles et les tensions géopolitiques qui les accompagnent.

À l'échelle de la Bretagne, ces enjeux trouvent une résonance particulière. Chaque année, 500 000 tonnes de nourriture y sont jetées, des volumes croissants de déchets de construction doivent être gérés, et la pression sur les ressources en eau et en matières premières s'intensifie. Enfin la capacité d'enfouissement des déchets diminue drastiquement. Ces constats soulignent l'importance d'une transition vers un modèle économique plus résilient, qui préserve les ressources et réinterroge la notion de valeur créée collectivement.

La Région s'est engagée dans le déploiement de l'économie circulaire avec un objectif « zéro enfouissement de déchets valorisables en 2030 » et « zéro déchet à horizon 2040 », offrant à la Bretagne une opportunité d'agir avec les ressources disponibles localement, et d'innover dans la frugalité. Cette ambition doit permettre de générer de nouvelles filières et contribuer à reterritorialiser certaines productions.

C'est un processus de transformation structurel collectif qui s'inscrit sur un temps long et qui invite à faciliter la mise en place d'une économie territoriale durable.

Ce changement de paradigme peut être illustré par le concept de la **colline de la valeur de l'économie**, introduit par *Circle Economy* et référence de la norme AFNOR Iso 59004. Le schéma présentant la colline de la valeur et les quatre piliers de l'économie circulaire figure ci-dessous.

Passer d'une économie linéaire vers une économie circulaire s'appuie sur une approche territoriale forte et collaborative.

C'est pourquoi la Région fait le choix d'un travail collaboratif, qui associe l'ensemble des acteurs-actrices : les services de l'État, les EPCI, l'ADEME, les syndicats de traitement des déchets, les éco-organismes, les chambres consulaires, les pôles d'innovation, les structures de formation, les fédérations et clubs d'entreprises, les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) et les associations locales.

Une telle dynamique collective permet non seulement d'identifier les spécificités et besoins de chaque territoire et de chaque secteur, mais aussi de travailler dans le cadre d'approches complémentaires. La mise en réseau des acteurs facilite ainsi l'émergence d'écosystèmes de coopération porteurs de solutions durables dans les territoires.

De ce point de vue, il apparaît particulièrement important pour la Région de soutenir les démarches collectives territoriales d'économie circulaire qui jouent un rôle clé en mobilisant les différents maillons des chaînes de valeur, en créant des synergies entre les acteurs, en favorisant le partage de connaissances et en accélérant la mise en œuvre de solutions concrètes.

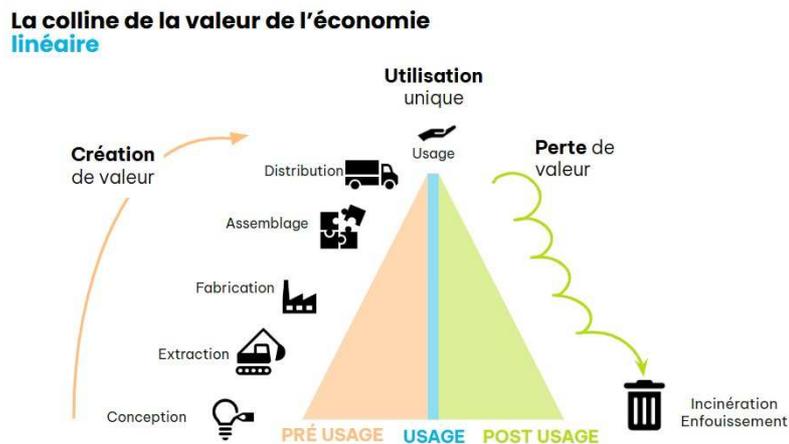
L'économie circulaire propose un cadre structurant pour la transformation des modes de production et

de consommation et, in fine, pour la transition écologique.

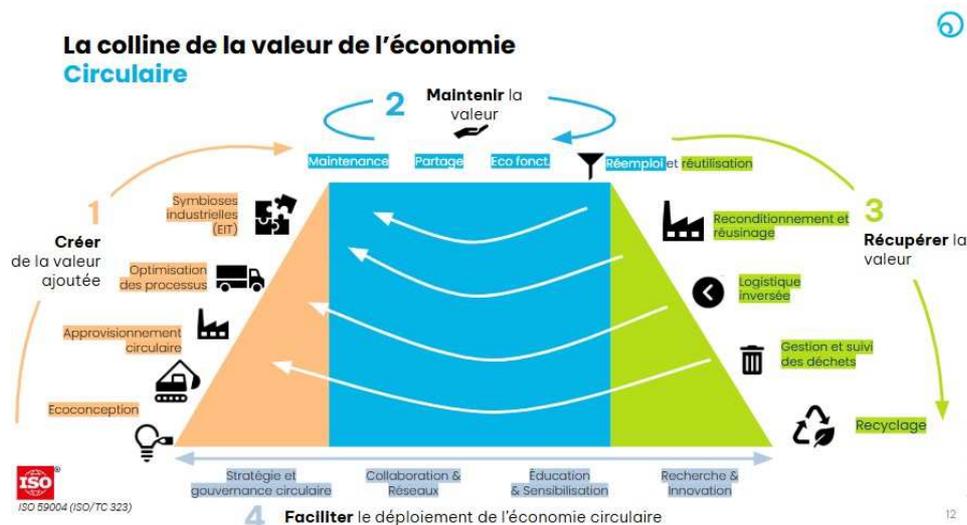
Contrairement au modèle linéaire traditionnel — fondé sur le schéma “extraire, produire, consommer, jeter” — qui entraîne une perte rapide de valeur et un gaspillage des ressources, l'économie circulaire vise à questionner le besoin initial puis repenser le sujet de la valeur, allonger le plus possible la durée de vie des produits et à en repenser les usages, afin de sécuriser l'accès aux ressources et de réduire la production de déchets.

En intégrant cette vision, la Région Bretagne ambitionne de participer à la construction de modèles économiques plus résilients, où la préservation des ressources devient un levier de développement et d'innovation.

La colline de la valeur : Dans le **modèle actuel linéaire**, un produit suit une trajectoire descendante : sa valeur augmente lors de la production, atteint un pic à la vente très succinct, puis décline jusqu'à sa mise au rebut :



À l'inverse, le **modèle de l'économie circulaire** cherche à préserver la valeur des produits et matériaux en maximisant leur durée de vie et en réintégrant les ressources dans de nouveaux cycles d'utilisation



L'économie circulaire s'articule autour de quatre piliers clés :

1. **Créer de la valeur ajoutée** - Dès la conception, il est essentiel d'intégrer les principes de l'économie circulaire pour éviter le gaspillage et optimiser l'utilisation des ressources. Cela passe par :
 - **L'éco-conception**, qui vise à concevoir des produits durables, réparables et facilement recyclables.
 - **L'approvisionnement responsable**, en privilégiant des matériaux renouvelables ou recyclés.
 - **L'optimisation des processus** pour limiter les pertes et maximiser l'efficacité.
 - **Les synergies industrielles**, qui permettent de valoriser les flux de matières entre différentes entreprises
2. **Maintenir la valeur** - Une économie circulaire performante repose sur un changement de paradigme économique qui favorise l'usage plutôt que la possession et prolonge la durée de vie des produits grâce à :
 - **La maintenance**, pour éviter l'obsolescence prématurée.
 - **Le partage et l'économie de la fonctionnalité et de la coopération**, qui encouragent l'usage collectif (ex. location, leasing, mutualisation).
 - **Le réemploi**, qui consiste à donner une seconde vie aux objets et équipements avant de les transformer ou les recycler
3. **Récupérer la valeur** - Quand un produit ne peut plus être utilisé en l'état, il est crucial de maximiser la récupération des matériaux et composants grâce à :
 - **La réutilisation**, qui permet d'employer à nouveau un produit sans modification majeure.
 - **Le reconditionnement et le réusinage**, qui restaurent les performances des équipements pour prolonger leur usage.
 - **La logistique inversée**, qui assure le retour efficace des produits en fin de vie vers des filières de valorisation adaptées
 - **Le recyclage**, qui transforme les matières en nouvelles ressources pour alimenter la production.
4. **Facilitation du déploiement de l'économie circulaire** - Pour accélérer cette transition, il est nécessaire de structurer et soutenir les initiatives circulaires à travers :
 - **Des stratégies et une gouvernance adaptée**, avec des politiques et réglementations incitatives.
 - **La collaboration et les réseaux**, en favorisant l'engagement des acteurs économiques et des territoires.
 - **La sensibilisation et la formation**, pour accompagner le changement de pratiques.
 - **La recherche et l'innovation**, afin de développer de nouveaux modèles d'affaires et solutions technologiques.